



Union des Clubs, Musées
et Professionnels
des Véhicules Anciens
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue
d'Utilité Publique
par décret
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

FLASH INFO N°42 du 5 novembre 2012

Projet d'interdiction de circulation de la Mairie de Paris

Chers tous,

Le maire de Paris Bertrand Delanoë propose qu'à partir de septembre 2014 soit interdite la circulation dans la capitale des véhicules particuliers et utilitaires de plus de 17 ans, les poids-lourds de plus de 18 ans, et les motos de 10 ans et plus mis en circulation "avant 2004" et "qui sont les plus polluants et les plus bruyants", dicit Bertrand Delanoë.

Ces décisions concernant "les véhicules les plus polluants" seraient assorties de "mesures d'accompagnement social pour les ménages et les professionnels les plus modestes concernés", selon le journal Le Monde dans son édition de mercredi.

Ces restrictions s'appliqueraient non seulement à Paris, mais à un "territoire situé à l'intérieur de l'A86 (A86 comprise)", en associant "toutes les collectivités de Plaine commune", c'est-à-dire la communauté d'agglomération autour de Saint-Denis, au nord de la capitale.

La mairie précise que ces mesures sont encore en discussion et nécessitent soit l'accord d'un Comité interministériel, soit de la préfecture de police de la capitale pour ce qui concerne au moins le trafic de transit des poids-lourds à Paris et sur le périphérique.

La FFVE souhaite attirer l'attention de la municipalité et des autorités compétentes sur le cas des véhicules de collection, et rappelle qu'elle a reçu délégation du Ministère des Transports pour la délivrance d'attestations permettant à l'Administration d'établir « les cartes grises de Collection », documents administratifs réservés aux véhicules de plus de 30 ans d'âge.

Ces véhicules de collection sont reconnus comme Patrimoine Culturel, Mémoire Industrielle et Mémoire Historique.

Ils sont astreints aux Contrôles Techniques tous les cinq ans, puisque l'Administration a reconnu que les voitures de collection roulent très peu, en moyenne 260 Kms par an (chiffre confirmé par les centres de contrôles techniques).

Ainsi, leur impact sur l'environnement, en mobilité et en accidentologie est infinitésimal.

La FFVE a donc demandé que les véhicules de collection de plus de 30 ans d'âge soient exemptés de ce projet par un courrier adressé pour l'instant au Maire de Paris Bertrand Delanoë.

Nous vous tiendrons informés du résultat de notre requête, dans le cadre de sa mission : continuer à rouler librement avec les véhicules d'hier sur les routes d'aujourd'hui dans le cadre des règlements de demain.

Bonne route à tous !

Bien cordialement,
Claude Delagneau